



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du
JEUDI 29 MARS 2018 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville**

OBJET : D1 - Compte rendu des décisions prises depuis le dernier Conseil municipal en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 23 mars 2018

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents 24

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Daniel BARBARIN, Matthieu GUIHO, Jean MOUTARDE, Natacha MICHEL, Myriam DEBARGE, Marylène JAUNEAU, Adjoints ;

Gérard SICAUD, Nicole YATTOU, Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Philippe BARRIERE, Jean-Louis BORDESSOULES, Patrice BOUCHET, Médéric DIRAISON, Anthony MORIN, Yolande DUCOURNAU, Jacques COCQUEREZ, Michel JARNOUX, Sylvie FORGEARD-GRIGNON, Antoine BORDAS, Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX, Henoch CHAUVREAU, formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : 5

| | | |
|--------------------------|-----------------|-------------------------|
| Jacques CARDET | donne pouvoir à | Cyril CHAPPET |
| Mathilde MAINGUENAUD | donne pouvoir à | Matthieu GUIHO |
| Gaëlle TANGUY | donne pouvoir à | Natacha MICHEL |
| Annabel TARIN | donne pouvoir à | Myriam DEBARGE |
| Henriette DIADIO-DASYLVA | donne pouvoir à | Sylvie FORGEARD-GRIGNON |

Présidente de séance : Françoise MESNARD

Secrétaire de séance : Marylène JAUNEAU

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

Hôtel-de-Ville - BP 10082
17415 Saint-Jean-d'Angély cedex
Tél. : 05 46 59 56 56
Fax : 05 46 32 29 54
www.angely.net

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20180329-
2018_03_D1-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 5 avril 2018
Affiché le 4 avril 2018

N° 1 - COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL EN VERTU DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (CGCT)

Rapporteur : Mme la Maire

Conformément à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, et à la délibération du Conseil municipal du 16 avril 2014 portant délégation à Mme la Maire pour la durée de son mandat, je vous rends compte des décisions que j'ai prises depuis la séance du Conseil municipal du 1 février 2018.

Décision N° 1 du 2 février 2018 : Conclusion d'un avenant au bail à titre précaire d'un immeuble communal à usage d'habitation avec M. Rami AL NEMER, précisant que compte tenu des dépenses financières engagées par M. Rami EL NEMER afin de remettre en état l'appartement 17 B rue du Manoir, le paiement du loyer mensuel est reporté au 1^{er} juillet 2018.

Décision N° 2 du 5 mars 2018 : La décision n° 1 du 2 février 2018 est rapportée.

Conclusion d'un avenant au bail à titre précaire d'un immeuble communal à usage d'habitation avec M. Rami AL NEMER, précisant que :

- compte tenu des dépenses financières engagées par M. Rami EL NEMER afin de remettre en état l'appartement 17 B rue du Manoir, le paiement du loyer mensuel est suspendu pour une période de 9 mois à compter du 1^{er} avril 2018 ;
- le paiement du loyer mensuel est reporté au 1^{er} janvier 2019.

Décision N° 3 du 16 mars 2018 : Renouvellement avec la Société PAULINE représentée par Mme Isabelle VERDINO de son bail commercial, pour le local sis 20 rue Gambetta 17400 SAINT-JEAN-D'ANGELY, moyennant un loyer mensuel de 689,78 € HT (soit 827,74 € TTC) révisable annuellement sur l'indice des loyers commerciaux (base 2^{ème} trimestre 2017 : 110,00), du 1^{er} janvier 2018 au 30 septembre 2018.

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20180329-
2018_03_D1-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 5 avril 2018

Affiché le 4 avril 2018

MARCHÉS PUBLICS DE TRAVAUX :

Objet du marché : Construction salle de spectacle Eden - Avenant n° 2 - Lot 3 : Etanchéité

Date du marché : 06/03/2018

Montant du marché : - 21 842,13 € HT

Attributaire du marché : SOPREMA - 17100 SAINTES

Objet du marché : Construction salle de spectacle Eden - Avenant n° 2 - Lot 4 : Menuiseries extérieures, serrurerie

Date du marché : 06/03/2018

Montant du marché : 2 437,00 € HT

Attributaire du marché : BIRON - 16130 GENSAC LA PALLUE

Objet du marché : Construction salle de spectacle Eden - Avenant n° 2 - Lot 5 : Menuiseries intérieures bois, cloisons, faux plafonds

Date du marché : 06/03/2018

Montant du marché : - 6 579,36 € HT

Attributaire du marché : A4 MENUISERIE - 17400 LA VERGNE

Objet du marché : Construction salle de spectacle Eden - Avenant n° 2 - Lot 6 : Revêtement sols scellés

Date du marché : 06/03/2018

Montant du marché : - 14 684,80 € HT

Attributaire du marché : MARTAUD - 16200 JARNAC

Objet du marché : Construction salle de spectacle Eden - Avenant n° 2 - Lot 7 : Peinture

Date du marché : 06/03/2018

Montant du marché : - 1 062,60 € HT

Attributaire du marché : MABULEAU - 86240 FONTENAY LE COMTE

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20180329-
2018_03_D1-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 5 avril 2018
Affiché le 4 avril 2018

Objet du marché : Construction salle de spectacle Eden - Avenant n° 2 - Lot 8 : Electricité

Date du marché : 06/03/2018

Montant du marché : 5 042,95 € HT

Attribitaire du marché : EIFFAGE ENERGIE - 17400 SAINT JEAN D'ANGELY

Objet du marché : Construction salle de spectacle Eden - Avenant n° 2 - Lot 12 : Gradins

Date du marché : 06/03/2018

Montant du marché : - 9 720,00 € HT

Attribitaire du marché : MASTER INDUSTRIE - 85130 LA VERRIE

Objet du marché : Construction salle de spectacle Eden - Avenant n° 2 - Lot 13 : Equipements scéniques

Date du marché : 06/03/2018

Montant du marché : 10 719,00 € HT

Attribitaire du marché : TAMBE -73290 LA MOTTE SERVOLEX

Le Conseil municipal a pris acte du compte rendu des décisions prises depuis le Conseil municipal du 1^{er} février 2018.

**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20180329-
2018_03_D1-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 5 avril 2018
Affiché le 4 avril 2018

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.